

Extrait de casier judiciaire

À qui s'adresser ?

En fonction du lieu de naissance du demandeur :

- Au greffe du tribunal de première instance pour les personnes nées en Polynésie française, à Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie ou à Mayotte

ou

- Au Casier judiciaire national à Nantes pour tous les autres cas

Comment procéder ?

La demande peut se faire de plusieurs manières :

- sur place,
- en envoyant, par courrier ou par fax, le formulaire Cerfa rempli avec les pièces justificatives ^[1],
- ou directement en ligne. ^[2]

Pièces justificatives

Justificatif d'identité recto-verso pour les personnes nées hors de France

Pour aller plus loin

Toutes les informations sur l'extrait de casier judiciaire sur Service-public.fr ^[3]

Télécharger le formulaire Cerfa ^[1]

Effectuer la demande d'extrait de casier judiciaire en ligne ^[2]

Source URL: <http://www.mareil-en-france.fr/content/extrait-casier-judiciaire>

Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R20115.xhtml>

[2] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1264.xhtml>

[3] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1420.xhtml>